



VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 26 septembre 2022 – n°27 - Motion
Motion – prix de l'électricité

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le 30/09/2022
ID : 060-216004101-20220927-DEL_260922_N27-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 26 septembre 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Pascale Pauffert – Frédéric Denain - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim (à partir du point n°4) - Awa Touré (à partir du point n°3) - Smaël Addala – Lucie Saubaux (à partir du point n° 10) - Abdelkrim Kordjani – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Recep Kocak représenté par Azide Razack - Amadou Diallo représenté par Smaël Addala – Valérie Levert représentée par Jean-Pierre Bosino – Zoulika Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani.

EXCUSES : Marc Chambon – Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Smaël Addala

27- MOTION – Prix de l'électricité – Appel des maires et des élus locaux - « Monsieur le Président de la République, nous ne pourrons plus payer ».

L'appel des Maires et élu.e.s locaux

Nous ne pourrons pas payer les conséquences de l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'électricité et le gaz. Au nom des services publics que nous mettons en œuvre au quotidien dans l'intérêt de nos concitoyen.ne.s que nous ne réduisons pas, notre responsabilité nous amène à refuser les augmentations des factures d'électricité et de gaz.

L'irresponsabilité n'est pas chez les Maires, les élu.e.s, qui ont le souci quotidien de la réponse aux besoins des habitant.e.s, mais chez les gouvernements qui ont décidé de nous contraindre à des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés. Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux crises sanitaires, mais ce sont aussi des espaces d'innovation politique, démocratique. Dans nos villes, nos EPCI, nos départements, nos régions, nous n'avons pas attendu les appels de votre gouvernement pour investir dans la transition écologique. L'isolation thermique de nos bâtiments, des logements, pour faire des économies d'énergie dans le souci de la préservation de notre planète est ancré dans nos préoccupations. Mais comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal par la quasi disparition de la dotation globale de fonctionnement.

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 26 septembre 2022 – n° 27- Motion
Motion – prix de l'électricité

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière. La Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von Der Leyen reconnaît que « *La flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché* ». En réponse à la hausse des dépenses d'énergie, nous ne demandons pas à l'État des aides financières mais simplement le retour au tarif régulé.

Le saupoudrage n'endigue pas les difficultés ni pour les collectivités, ni pour nos concitoyen.ne.s, ni pour les entreprises. Madame la Première ministre a annoncé une augmentation pour l'ensemble de la population des prix du gaz et de l'électricité en 2023. C'est insupportable.

Monsieur le Président de la République, nous appelons à :

- sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF
- permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché
- bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz
- reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité, et interdire les coupures
- mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus en difficulté financière, elles aussi victimes, comme nos concitoyens d'une certaine précarité énergétique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte avec 27 voix Pour et 2 abstentions la présente motion.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,
Jean-Pierre Bosino

